

Marcel Puygrenier

Je suis totalement opposé à l'addition de nouvelles éoliennes dans cette région de Gençais déjà saturée de tous les côtés;

En outre:

- Une dizaine de hameaux autour peu peuplés d'où incidence acoustique faible selon le promoteur : ce n'est pas au nombre d'habitants que l'incidence peut être qualifiée. Les nuisances seront les mêmes.

- Le promoteur reconnaît que l'impact peut être fort pour les habitants de Brion, Saint-Maurice-la-Clouère, Gençay, Saint Secondin, Magné et dans les hameaux aux habitats isolés.

Monuments :

- Le Château de Gençay est situé sur un éperon rocheux surplombant la vallée. Selon le dossier,

les éoliennes ne seraient pas visibles de ce site ??!

- L'église de Magné, le Château de la Roche, l'église Saint Maurice seront impactés.

- Certains monuments et sites emblématiques

présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet

Hébergements touristiques

« Les principaux enjeux qui ressortent de l'analyse de l'environnement humain à l'échelle de

l'aire d'étude immédiate sont (...) les hébergements touristiques »

Economie

Pour les deux communes de la ZIP, le taux de chômage est en augmentation. Le projet de parc

des Mignaudières 2 permettra d'accroître les activités liées à la restauration et à l'hébergement sur les communes de l'implantation des éoliennes le temps des travaux puis

les jours de maintenance éventuelle.

⇒ Le promoteur pense-t-il réellement que cela relancera l'économie des communes et diminuera le taux de chômage, le chantier ne durant que 6 à 9 mois !

Etudes acoustiques : document incompréhensible pour ceux qui ne travaillent pas dans ce domaine qui devrait être vulgarisé pour une compréhension par tous.

Risques

- 5 risques naturels recensés au niveau des aires d'étude : remontée de nappes, sismique,

mouvements de terrain, retrait-gonflement des argiles, phénomènes météorologiques, avec

notamment une sensibilité avérée pour Brion et Saint-Secondin en matière d'inondation du cours d'eau La Clouère et de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux avec un risque fort sur l'ensemble de la ZIP.

- Que prévoit le promoteur face à ces risques ?

- Atteinte à la biodiversité

Autour de Brion, il existe 23 ZNIEFF

24 espaces naturels sensibles (ENS)

Deux sites Natura 2000

1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

5 sites du conservatoire d'espaces naturels (CEN)

- Les espèces ne se limitent pas aux bordures de ces zones et sont susceptibles d'aller sur la zone du parc éolien.

Espèces patrimoniales

Présence de nombreuses espèces patrimoniales comme le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse l'Alouette lulu, le Faucon émerillon et la Grande Aigrette. L'enjeu pour les haies

est donc fort.

Le risque de dérangement et de destruction de nichées pour l'avifaune est considéré comme

modéré à fort pour le temps du chantier : Alouette des champs, Alouette lulu, Bruant jaune, Bruant proyer, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Milan noir, Œdicnème criard, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur,

Tourterelle des bois, Verdier d'Europe.

L'activité est classée forte pour plusieurs espèces de chiroptères comme la Pipistrelle commune et de Kuhl, ainsi que la Noctule commune. Le Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe) présentent un enjeu fort.

Or, toutes les éoliennes sont implantées au sein des cultures, à au moins 70 mètres bout de

pâle des secteurs boisés, ce qui limite (selon le promoteur) le risque de collision malgré une

sensibilité qui reste forte.

- Non application de la Recommandation Eurobats qui préconise une implantation à plus de 200 mètres des haies et lisières de bois alors même que le promoteur reconnaît que les enjeux sont forts.

- Non application des recommandations SFEPM pour la préservation des chiroptères.

Ce projet ne doit pas voir le jour.